

Déclaration de services aux personnes victimes

1. Nom de l'organisation

Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)

2. Mission

Depuis sa création en 1984, le PIPQ assure, grâce à ses trois volets de prévention et d'intervention (travail de rue, animation dans les milieux jeunesse et milieu de vie), une présence significative et un accompagnement personnalisé à travers la trajectoire des personnes de tous âges qui sont actives, l'ont déjà été ou sont à risque de se retrouver dans une dynamique prostitutionnelle ou d'exploitation sexuelle. En cohérence avec la philosophie de réduction des risques et à travers une approche globale et intégrée nous visons à :

- * Développer et offrir des alternatives à la prostitution ;
- * Sensibiliser la communauté au phénomène de la prostitution et de l'exploitation sexuelle ;
- * Soutenir et outiller les gens de la communauté et les intervenant-e-s qui œuvrent auprès des personnes étant, ayant été ou étant à risque d'être dans une dynamique prostitutionnelle ;
- * Favoriser le mieux-être, l'autonomie individuelle et collective tout en favorisant une meilleure santé sexuelle;
- * Prévenir, informer et sensibiliser les jeunes sur les causes et conséquences du phénomène prostitutionnel et des autres problématiques associées.

3. Valeurs

Identité communautaire

Par des actions concrètes incluant le développement de pratiques innovantes issues des réalités et besoins observés sur le terrain, l'établissement de relations égalitaires ou encore l'application de la gestion participative, le PIPQ réaffirme quotidiennement l'importance, aussi bien pour la transformation sociale que le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées, des organismes communautaires et de leurs pratiques comme partie essentielle du filet social.

Bienveillance

Par l'accueil chaleureux et dépourvu de jugement d'une personne telle qu'elle est, et par une disposition d'emblée favorable envers elle, l'équipe du PIPQ s'assure de prendre des décisions et de poser des actions qui visent son bien-être et son bonheur.

Professionnalisme

Par l'entretien rigoureux de standards élevés de savoirs et de savoirs-être, acquis en se perfectionnant continuellement et en se tenant à l'affût des phénomènes émergents ainsi que par la démonstration constante de sa fiabilité, son intégrité et son respect des autres, l'équipe du PIPQ inspire confiance aussi bien à ses

membres et à ses collaborateurs qu'aux personnes accompagnées.

Engagement

Par son travail consciencieux et sa loyauté envers les personnes accompagnées, mais aussi par le cœur et la passion investis, chaque membre de l'équipe du PIPQ participe activement au maintien des valeurs et à l'atteinte des objectifs de l'organisme ainsi qu'au partage de son expertise.

4. Services offerts aux personnes victimes

Les personnes victimes correspondant à la mission de l'organisme peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un travailleur de rue. Cette relation égalitaire et volontaire se fait dans le respect du rythme de chacun. Le travailleur de rue offre de l'écoute, des références personnalisées, de l'accompagnement dans différentes démarches (processus judiciaire, recherche de logement, etc), selon les besoins exprimés.

Les personnes victimes correspondant à la mission de l'organisme peuvent également fréquenter le milieu de vie, un espace sécurisant, animé et chaleureux. Sur place, elles y trouveront des intervenantes qui offrent écoute, soutien, accompagnements et références personnalisées en plus des différents services répondant à des besoins de base (distribution de matériel de consommation sécuritaire; infirmière et intervenant en toxicomanie disponibles sur rendez-vous; dépannages alimentaires; café, repas et collations; comptoir vestimentaire).

5. Engagements envers les personnes accompagnées

Le PIPQ s'engage à offrir des services:

- qui protègent le droit à la confidentialité ;
- dont l'intégrité n'est pas compromise par des intérêts conflictuels ;
- qui considèrent le mieux-être des personnes accompagnées comme une obligation morale ;
- qui ont un caractère volontaire ;
- qui sont basés sur des compétences, connaissances et aptitudes toujours mis à jour, et ;
- qui respectent le rythme et les valeurs fondamentales des personnes accompagnées.

6. Mécanisme de plainte

Les plaintes au sujet des services offerts par le PIPQ sont traitées par la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec*.

La plainte est déposée à l'aide d'un **formulaire en ligne** disponible à <https://plainte.cdpcj.qc.ca/fr>. Il est possible d'obtenir de l'aide en appelant au 1 800 361-6477.

La plainte doit être déposée au **maximum trois ans après les événements** et doit inclure:

- les faits, gestes, paroles ou autres éléments problématiques ;
- la ou les dates importantes ;
- les noms et coordonnées des témoins, s'il y a lieu ;
- les autres démarches entreprises, si c'est le cas (par exemple : une plainte à la CNESST, au Commissaire local aux plaintes ou au Protecteur du citoyen, une poursuite au tribunal ou autre).

La plainte suit les étapes suivantes:

- **réception** (délai moyen de 25 jours)

(ouverture du dossier / évaluation de la recevabilité /collecte d'informations complémentaires / orientation vers un autre organisme si la Commission ne peut pas intervenir)

- **intervention** (délai moyen de 60-90 jours)

(clarification du contenu de la plainte / avis du dépôt de la plainte à la partie mise en cause / offre de médiation / choix de l'intervention)

- **résolution** (délai moyen de 90 jours)

(médiation / enquête / proposition de mesures de redressement / décision de saisir le tribunal au nom de la personne plaignive ou non / décision de fermer le dossier)

La Commission tient la personne plaignive au courant du développement du processus et de l'issue de la plainte.

Une personne désirant porter plainte sans entreprendre les démarches auprès de la Commission peut s'adresser directement à la direction générale de l'organisme en composant le 418 641-0168 poste 232. Un suivi est assuré dans la semaine suivant le dépôt de la plainte.

7. Coordonnées et heures d'ouverture

535 Avenue des Oblats
 Québec QC G1N 1V5

418 641-0168
pipq@qc.aira.com
 pipq.org

Lundi	fermé	13h - 16h30
Mardi	9h - 12h	13h - 16h30
Mercredi	9h - 12h	13h - 16h30
Jeudi	9h - 12h	fermé
Vendredi	9h - 12h	13h - 16h30
Samedi	fermé	fermé
Dimanche	fermé	fermé

8. Date d'adoption de la déclaration de services

Cette déclaration a été adoptée le 23 novembre 2022.